

LA  IGOGNE

# **GUIDE**

# **DES ASSOCIATIONS**



## Pourquoi adhérer à La Cigogne ?

L'écosystème Cigogne est un réseau coopératif organisé comme un **groupement d'achat local et solidaire**, partageant des valeurs communes, portées par la Charte et le Manifeste de La Cigogne sur le **territoire du Haut-Rhin**.

Légalement, une monnaie locale complémentaire s'échange au sein d'un « réseau d'accepteurs », les utilisateurs : consommateurs, professionnels, collectivités...

La Cigogne monnaie locale, est le moyen de paiement que nous partageons tous pour établir des liens de solidarité et de soutien pour des achats de proximité qui a du sens pour nous.

Pour permettre à notre monnaie locale de fonctionner en toute indépendance financière, nous y contribuons tous par nos cotisations, et chacun à la hauteur de nos moyens.

**Tous mobilisés pour faire face collectivement aux enjeux de notre temps.**

Le tissu associatif d'un territoire contribue de manière significative à cette mise en lien et à la transmission des savoirs et des pratiques.

Des questions qui se posent parmi tant d'autres : Comment sortir de l'isolement des associations ? Comment faciliter les échanges et connecter les dynamiques parfois proches ? Comment mutualiser les intérêts communs (recherche de fonds, mutualisation des coûts de fonctionnement, partage de locaux et de services, coorganisation d'évènements...) ? Comment développer et mobiliser conjointement le bénévole ?

En tant que vecteur d'échange et de mise en relation, La Cigogne peut initier cette coopération avec l'ensemble des acteurs, pour explorer et tester des solutions !



## Un réseau dynamique ?

La constitution et le renforcement d'un tel **réseau** se fait de façon **dynamique** par l'ensemble des membres de l'association : équipe opérationnelle, particuliers, entreprises, associations, collectivités, qui portent les valeurs et les objectifs communs du réseau.

Déployer, administrer et animer un tel réseau nécessite une structure opérationnelle de bénévoles et de salariés : gestion administrative et financière, chargés de développement du réseau de professionnel, chargés de communication, animateurs de groupes locaux pour insuffler et maintenir une dynamique dans les différents bassins de vie.

Cette structuration représente **une réelle valeur humaine** pour le territoire.

## Source de financement pour votre association : 3 % Cigogne solidaire

La Cigogne, c'est aussi un nouveau système de financement des associations, avec le 3 % Cigogne solidaire.

### Comment ça marche ?

Lors de l'adhésion, les Particuliers peuvent choisir de parrainer une association du réseau. Chaque année, les associations qui ont recueilli un minimum de 30 parrains, recevront en cigognes, 3 % des montants que les parrains auront convertis durant l'année. Cela ne coûte rien à l'adhérent, et peut générer des revenus substantiels pour l'association grâce à la mobilisation de ses adhérents.

Ce fonds est financé par les professionnels du réseau qui ont reconverti des cigognes en euros, et qui sont sollicités à hauteur de 5% du montant de leur reconversion. Ce fonds est donc possible par l'engagement respectif des Professionnels et des Particuliers, utilisateurs de La Cigogne.

Présentez La Cigogne à vos adhérents, encouragez-les à adhérer et à parrainer votre association. Par cette action, vous prendrez votre part à la démultiplication du réseau.

Exemple : avec 30 parrains qui changent 100 cigognes par mois, vous recevrez chaque année au moins 1000 cigognes, que vous pourrez réutiliser dans le réseau de La Cigogne.



## La Cigogne met en lumière l'économie sociale et solidaire

La Cigogne, en qualité de monnaie locale complémentaire, est reconnue légalement par le Code Monétaire Français depuis la loi Hamon du 30 juillet 2014 sur l'ESS et identifiée comme un levier pertinent pour stimuler les dynamiques ESS sur les territoires.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles...) qui rejoignent le réseau peuvent proposer l'adhésion à leurs bénévoles et salariés, voire prendre en charge directement ces adhésions et leur proposer alors de verser en cigognes une partie des salaires et/ou des frais avancés par les bénévoles.

## Moyens de paiement

Il existe 3 moyens de paiement :

- en billets cigognes
- en cigogne numérique, via l'appli **CigoPay** , sans aucuns frais bancaires
- en cigogne numérique, par virement sans frais depuis son espace web

### Mode d'emploi en billets cigognes

La cigogne existe sous forme de billets sécurisés de 1 , 5 , 10 ou 20 cigognes.



liste des Bureaux de change figure sur les annuaires de prestataires ainsi que sur le site internet.



### Comment rendre la monnaie sur les cigognes ?

Lors d'un paiement en billets cigognes, le rendu de monnaie se fait en cigognes. Comme il n'y a pas de centimes de cigogne, l'appoint se fait comme pour les chèques restaurant.

Exemple : Si l'article vaut 5,50 €, je donne 5 cigognes et 50 centimes d'euros, ou 5 cigognes et 1 € et je reçois 50 centimes d'euros.

### Comment convertir des euros en billets cigogne ?

L'émission de cigognes se fait sur présentation d'une pièce d'identité, dans un Bureau de change Cigogne tenu par un des prestataires du réseau qui encaisse le paiement en euros et enregistre le montant de cette conversion. La

### Mode d'emploi en cigogne numérique



Il s'agit d'un compte numérique sécurisé consultable en ligne comme un compte bancaire classique. L'utilisation du compte est gratuite et sans frais, pour les particuliers comme pour les prestataires. Ce compte est relié à l'application de paiement **CigoPay** téléchargeable sur les stores :



En numérique, les paiements se font au centime près, donc pas de rendu de monnaie.

Lors de ma première connexion, l'utilisateur choisit son code secret personnel.

## Comment payer avec CigoPay ? Rien de plus simple !

Depuis son application **CigoPay**, l'acheteur identifie le commerce en scannant le QR-Code disposé à chaque caisse. Il saisit le montant de son achat et après l'écran de vérification, valide son achat. Il ne lui reste plus qu'à présenter au commerçant l'écran de confirmation de la transaction représenté par une coche verte. Les deux comptes sont immédiatement crédité / débité en cigognes.



## Est-il possible de réaliser des paiements entre adhérents ?

Oui, par exemple : je sollicite quelqu'un pour réaliser un achat à ma place et souhaite le rembourser en cigognes. Ou encore, un commerçant souhaite me faire une ristourne ou me rembourser un trop perçu... Il suffit au payeur de saisir le numéro de téléphone ou le courriel du destinataire pour réaliser un virement de compte à compte.

## L'appareil photo de mon mobile est défectueux, comment faire ?

Je saisis le numéro à huit chiffres qui figure sous le QR-code pour identifier la caisse.

## Comment créditer mon compte numérique ?

Pour être sûr qu'un compte « Particuliers » est toujours créditeur, La Cigogne met en place un change automatique mensuel d'au moins 20 cigognes. Ce change se concrétise par un prélèvement effectué le 7 du mois, sur le compte bancaire indiqué sur un mandat de prélèvement SEPA. Le compte sera crédité en

cigognes autour du 10 du mois.

Sur simple demande, il est possible de moduler la recharge à la hausse comme à la baisse, voire de la suspendre temporairement (congés, absences).

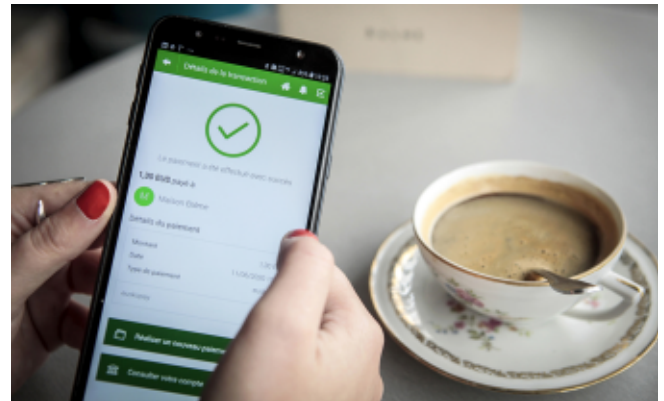
Il est conseillé de commencer avec 60 cigognes par mois, pour ne pas être à court durant les premières semaines.

Dans le cas d'un compte « salarié », la recharge est réalisée par l'employeur.

**Simple, pour un usage au quotidien !**

## Comment recharger ponctuellement mon compte numérique ?

En cas de dépenses exceptionnelles, la recharge est possible avec un paiement CB depuis le site internet de **La Cigogne**.



## Puis-je retirer des billets depuis mon compte numérique ?

Oui, auprès d'un bureau de change en réalisant un paiement en cigognes numériques avec **CigoPay**.

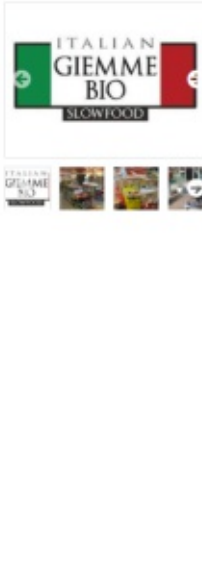
## Un compte CigoPay peut-il être découvert ?

Non, il n'y a pas de découvert possible sur un compte en cigognes. Donc, pas d'agios pour l'utilisateur, pas d'impayés pour le commerçant. En cas de solde insuffisant, le paiement sera refusé.

## Comment communiquer ?

Le professionnel dispose d'un **espace de visibilité** modifiable depuis son espace web. Il est intégré à la cartographie interactive accessible sur l'interface mobile **CigoPay**, ainsi que sur le site internet de La Cigogne. On y trouve :

- le logo
- les coordonnées
- les réseaux sociaux, site web
- la(les) catégorie(s) d'activité(e)
- un descriptif court « À propos »
- un descriptif détaillé personnalisable
- les horaires d'ouverture
- des images additionnelles

Nom de l'enseigne	GIEMME BIO	
Date d'activation	18-06-2021	
Courriel	info@giemmebio.com	
Téléphone mobile	06 51 44 74 35	
Type de paiement accepté	Billets, Paiement numérique	
Catégories Cigogne	Commerce alimentaire	
Site Web	https://giemme-bio.business.site/	
Facebook	https://www.facebook.com/Giemme-BIO-710402295802490	
À propos	Une boutique où le beau côtoie le bon !	
Mots clés	épicerie,bio,italie,restaurant	
Présentation détaillée	<p>→ produits bio, sans gluten, vegan et traditionnel.</p> <p><b>Nouveau !</b> Épicerie fine de produits alimentaires italiens biologique et artisanaux. Salon de thés bios. Petite restauration</p> <p>Obtenir un devis ? Cliquez sur le bouton ci-dessous</p> <p>OBTENIR UN DEVIS</p>	
Horaires d'ouverture	lundi au vendredi : 10:00 à 18:00 samedi : 10:00 à 17:00	

Un visuel « **JE SOUTIENS LE COMMERCE LOCAL !** » est remis au professionnel pour le disposer à l'entrée du commerce pour interpeller et informer les passants sur la voie publique.



Un **Kit de visuels** (logo Cigogne, inserts devis/facture, QR-code,...) est remis lors de l'adhésion pour permettre au professionnel de les intégrer dans ses communications.